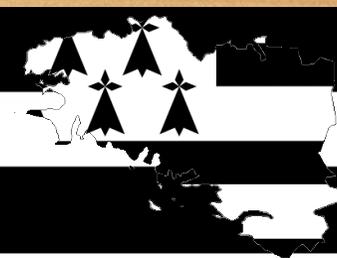


# La gestion des bénévoles

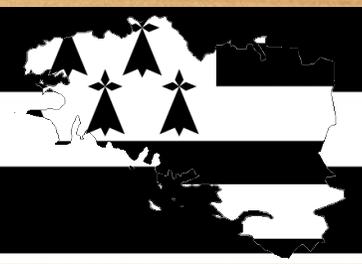
---





## Sommaire

Titre	Page
Un bénévole c'est quoi?	<a href="#">3</a> à <a href="#">6</a>
Le bénévolat en chiffres	<a href="#">7</a>
Les droits et les devoirs des bénévoles	<a href="#">8</a>
Pourquoi recruter des bénévoles?	<a href="#">9</a> à <a href="#">10</a>
Animer les bénévoles : déployer le projet et bâtir son plan d'action	<a href="#">11</a>
Animer les bénévoles : fonder les engagements réciproques sur une charte	<a href="#">12</a>
Animer les bénévoles : faire des actions de formation des équipes	<a href="#">13</a> à <a href="#">14</a>
Animer les bénévoles : comment s'outiller pour gérer les bénévoles	<a href="#">15</a> à <a href="#">16</a>
Important à connaître : le compte engagement citoyen	<a href="#">17</a>
Les contreparties	<a href="#">18</a>
Les sources	<a href="#">19</a>



## Un bénévole c'est quoi ?

Le bénévole est celui qui s'engage **de son plein gré**, dans une **action organisée, au service de la communauté**. Il prétend assumer un engagement qui rejoint ses **valeurs**.

➤ Engagement

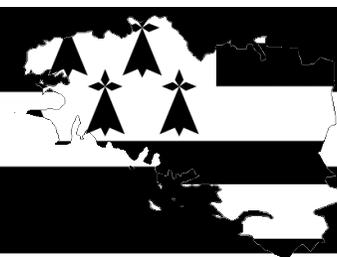
➤ Appartenance à une structure

➤ Liberté

➤ Bien commun

➤ Acte sans but lucratif

➤ Acte citoyen



## Le bénévolat c'est quoi ?

Donner de son  
temps

Lien social

Intergénération

Un engagement  
libre

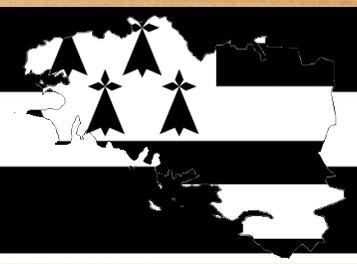
Partager /  
Transmettre

Une aventure  
humaine

Participer à la vie  
de son territoire

Adhérer à un  
projet

Adhérer à des  
valeurs



## Un bénévole c'est quoi ?

→ Les différences entre un bénévole et un salarié :

- Pas de rémunération
- Pas de lien hiérarchique
- Liberté d'engagement
- Pas de contrat légal



**VNL**  
VOLLEYBALL  
NATIONS LEAGUE  
FIVB

**DEVENEZ BÉNÉVOLE**  
PASSIONNÉ(E), DYNAMIQUE  
& DISPONIBLE

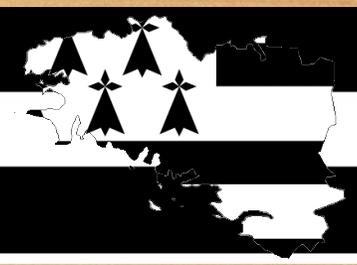
FAITES PARTIE DE L'AVENTURE "FINAL SIX"  
DU 04 AU 08 JUILLET 2018

SI ÇA VOUS INTÉRESSE, ENVOYEZ-NOUS  
LES INFORMATIONS SUIVANTES :

NOM/PRÉNOM  
ADRESSE E-MAIL  
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

CONTACT  
PAR MAIL: [UNIQUEMENT@HDF.VOLLEY@GMAIL.COM](mailto:UNIQUEMENT@HDF.VOLLEY@GMAIL.COM)



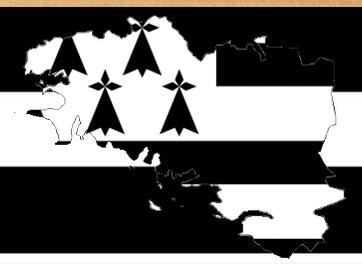


## Un bénévole c'est quoi ?

→ Quelles sont les motivations des bénévoles dans l'ensemble des associations?

- Être utile à la société
- Rencontrer des personnes ou se faire des amis
- S'occuper, occuper son temps de loisirs
- Défendre un droit ou une cause
- Acquérir ou exercer une compétence

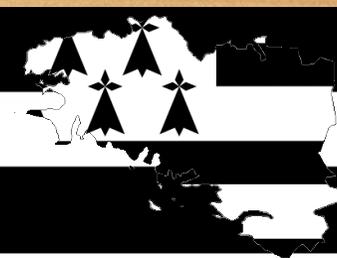




## Le bénévolat en chiffres

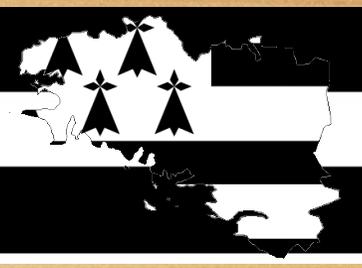
- 1 million d'associations actives en France
- 1,5 million d'emplois salariés
- 12 millions de bénévoles (dont 3,5 investies au moins 2h / semaine)
- 70 000 nouvelles associations par an
- Sport : 24,5%
- Culture : 23%
- Actions sanitaires et sociales : 16%





## Les droits et les devoirs des bénévoles

Les droits du bénévole	Les devoirs du bénévole
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Respecter son engagement
Avoir un compte engagement citoyen	Le respect des valeurs
Avoir accès à l'évènement organisé par l'asso	Le respect du projet associatif
Remboursement des frais kilométriques	Prendre connaissance des statuts
Participer à des formations	Signer une charte/contrat moral/convention
Avoir des congés de représentation	

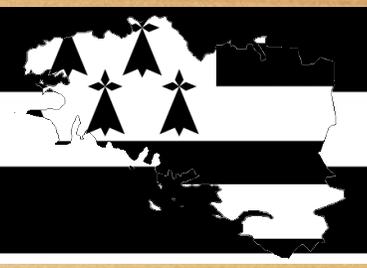


## Pourquoi « recruter » des bénévoles ?

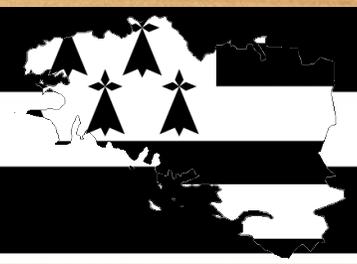
Recruter, c'est trouver au bon moment, pour un travail donné, la personne ayant les qualités requises.

### **Pourquoi recruter ?**

- Pour entretenir **la vigueur et la vitalité de l'association,**
- Pour aller chercher de **nouvelles idées,**
- Pour **aider à répartir le travail entre les membres,**
- Pour **amplifier l'activité**

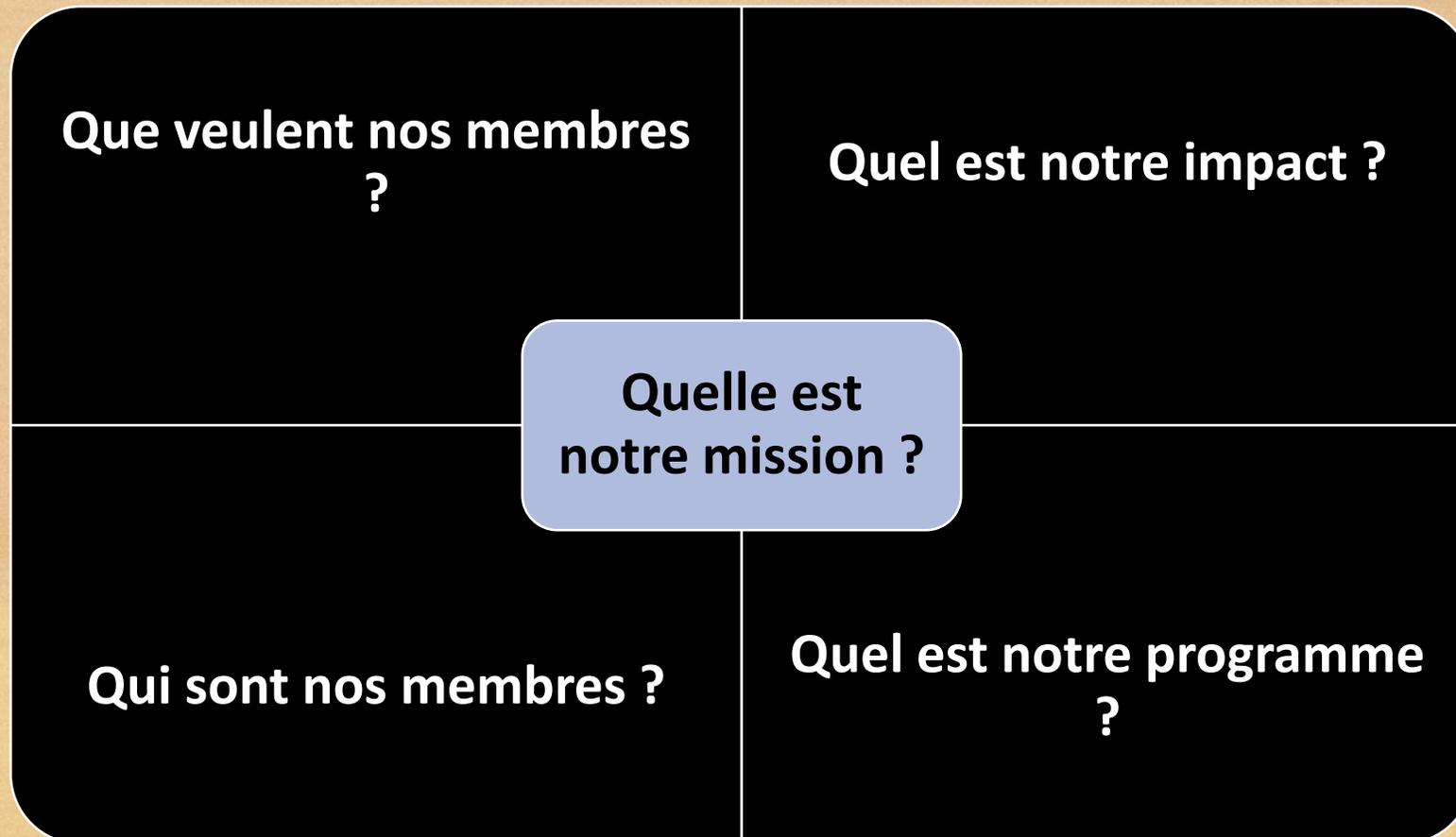


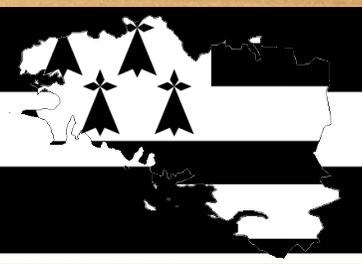
**Le bénévolat est interdit pour certains métiers. Sont concernés ceux qui nécessitent une qualification particulière comme les régisseurs et éclairagistes, mais aussi ceux qui renvoient à une législation spécifique.**



## Animer les bénévoles

→ Déployer le projet et bâtir son plan d'action



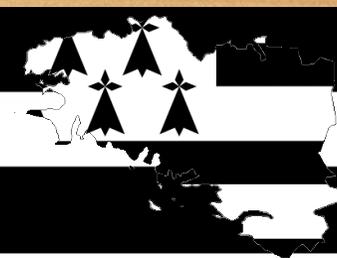


## Animer les bénévoles

### → Fonder les engagements réciproques sur une Charte

La Charte permet de clarifier les engagements réciproques en formalisant les droits et devoirs du bénévole et de l'association.

- En général elle précise **les règles déontologiques**
- C'est un **cadre collectif** qui est **complété individuellement** par les descriptions de fonction
- C'est un outil de **clarification et de régulation de l'engagement de chaque bénévole**

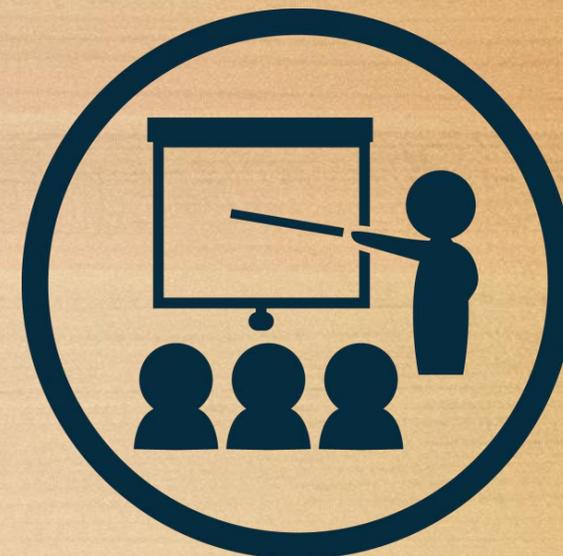


## Animer les bénévoles

→ Faire des actions de formation des équipes

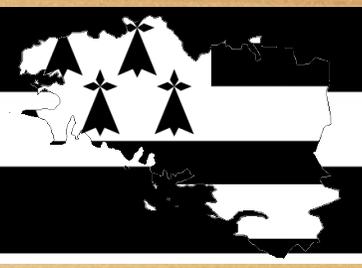
### Enjeux :

- Adapter les compétences
- Favoriser la connaissance des missions
- Intégrer les bénévoles (et les salariés)
- Agir sur les motivations



### Organisation :

- Modules internes + sous-traitance (selon ressources internes)
- Coût



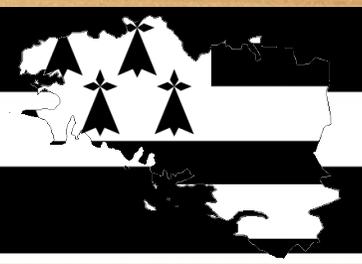
## Animer les bénévoles

→ Faire des actions de formation des équipes.

### Différents résultats:

- L'amélioration de l'efficacité des acteurs
- L'amélioration du climat relationnel de l'association
- La diminution du turn-over
- L'amélioration de la cohésion des différents services de l'association

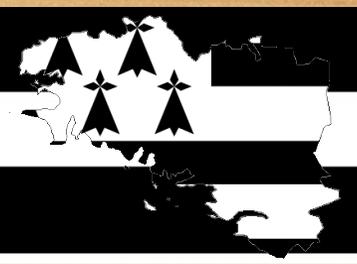




## Animer les bénévoles

### → Comment s'outiller pour gérer les bénévoles ?

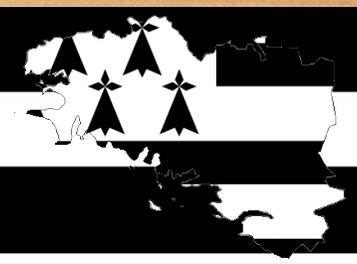
- Base de données « adresses »
- Utiliser Excel
- Utiliser les visioconférences pour éviter les déplacements (Skype ...)
- Mise en place d'un planning et d'un rétro planning
- Utiliser les sondages pour demander les avis (Doodle ... )
- Charte bénévole
- Avoir un référent pour la gestion des bénévoles



## Valoriser les bénévoles

### → Comment s'outiller pour gérer les bénévoles ?

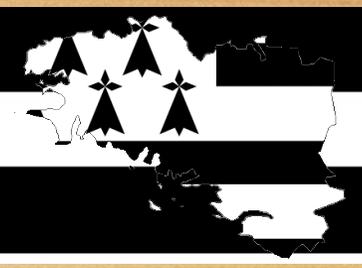
- Faire un bilan régulier
- Ecouter leurs besoins et leur proposer des formations adaptées
- Les remercier régulièrement pour leur implication
- Publier des témoignages officiels (interviews, articles de presse...)
- Mise en avant des bénévoles avec des photos
- Avoir des temps de rassemblement et de convivialité
- Des cadeaux symboliques



## « Le Compte engagement citoyen »

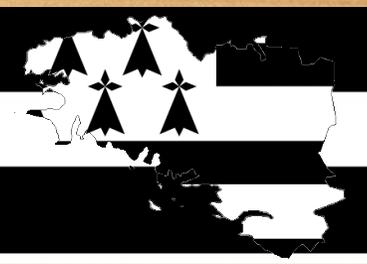
→ **240 €** de formation sont accordés :

- A tout volontaire ayant conduit **une mission de service civique de 6 mois continus.**
- A tout dirigeant ou responsable bénévole ayant consacré **200 heures dans une ou plusieurs associations**, dont au moins 100 heures dans l'une d'entre elles.



**Les contreparties pour les bénévoles ne sont pas envisageables selon la loi. Dans le cadre de ces heures de bénévolat, le bénévole a toutefois le droit de bénéficier des conditions lui permettant de mener à bien sa ou ses missions :**

- **un droit d'entrée aux spectacles et activités de l'association**
- **un tee-shirt permettant de l'identifier comme bénévole**
- **un repas et des boissons, ...**



## Les sources

- [L'engagement des bénévoles Français en 2019](#)
- [Les chiffres du bénévolat en France en 2018](#)
- [Le compte engagement citoyen](#)